

Direction générale adjointe Culture – Tourisme – Sport

Service patrimoine et médiation

Appel à projet
Résidence d'éducation artistique et culturelle – Arts visuels
Quartier Ferrié
Janvier – juin 2021

I > Contexte de la Résidence

Dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEA), la Ville de Laval, le Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, et le Ministère de l'Éducation Nationale souhaitent mettre en œuvre des résidences d'action territoriale pour l'année 2020/2021.

Celles-ci se définissent comme des résidences d'éducation artistique et culturelle destinées aux habitants du territoire et prioritairement aux jeunes. Elles reposent sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- l'accès aux œuvres et aux artistes
- la pratique artistique
- l'acquisition d'une connaissance et l'appropriation d'un champ artistique.

Pour l'artiste ou le collectif résident, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (recherche, expérimentation, réalisation).

II > La résidence d'Éducation Artistique et culturelle

La résidence d'action territoriale, organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle, repose sur une forte disponibilité de l'artiste ou du collectif durant deux mois minimum (soit huit semaines de présence effective, qui peuvent être échelonnées), ainsi que sur une diffusion de son œuvre en lieux dédiés ou non. Ces actions doivent être préparées en amont avec diverses équipes pédagogiques et/ou équipes éducatives déjà impliquées dans le domaine des arts et de la culture et désireuses de s'y inscrire. Il est essentiel que les artistes en résidence aient des capacités de dialogue, d'écoute, de mise en commun des envies et des besoins des habitants et des partenaires. Le projet doit être suffisamment clair pour être saisi par les partenaires et suffisamment ouvert pour que chacun y contribue. Ces actions peuvent avoir lieu au sein des établissements scolaires, de la maison de quartier, du centre de loisirs, dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l'artiste ou au collectif résident et à ses partenaires locaux. Le projet devra tenir compte de la singularité et la spécificité du quartier et ainsi que des envies et contraintes des partenaires.

La résidence comprend trois temps :

- un temps de médiation – découverte du site avec les groupes de jeunes
- un temps de médiation – atelier de création avec les groupes de jeunes
- un temps de création de l'œuvre

II – 1 > Projet

Le projet se compose de trois volets distincts :

- **animer des ateliers** de médiation auprès de groupes de jeunes du quartier par le biais d'une découverte du site et d'atelier de création artistique.
- **Proposer un suivi de la résidence** via des supports numériques (blog, réseaux sociaux...) et/ou papier.
- **Restituer la résidence** avec la réalisation d'une œuvre inspirée des échanges effectués avec les groupes de jeunes ayant participé au projet. Destinée à accompagner le processus d'aménagement du quartier sur une quinzaine d'années, cette œuvre doit pouvoir être mobile afin de susciter de nouveaux usages, révéler les qualités d'un lieu, proposer de nouveaux points de vue telle une ouverture sur la ville... Elle sera réalisée à

partir d'un marronnier destiné à être abattu car malade. Ainsi, le fantôme de cet arbre imposant et visible actuellement de tous continuera à «hanter» le quartier. Ce volet du projet s'effectuera en partenariat avec les acteurs locaux du quartier : SPL LMA (Société Publique Locale Laval Mayenne Aménagements) ainsi que les services de Laval Agglo et de la Ville de Laval (urbanisme, espaces verts...).

- Un volet optionnel pourra être l'organisation d'une exposition présentant les œuvres de l'artiste.

II – 2 > Objectifs du projet

L'objectif de cette résidence d'artiste est triple :

- Attirer l'attention sur la transformation urbaine
- Sensibiliser à la création architecturale et plastique *in situ*
- Encourager une pratique aussi bien artistique que culturelle à travers la rencontre avec des œuvres plastiques et architecturales

II – 3 > Déroulement du projet

Une première étape sera à effectuer en amont de la résidence, dès que l'artiste ou le collectif aura été sélectionné. Elle consistera à :

- Rencontrer l'équipe du service patrimoine et médiation de la Ville de Laval, service porteur du projet, accompagné de la SPL Laval Mayenne Aménagements, aménageur de la zone, afin de définir les modalités de réalisation de l'œuvre.
- Mettre en place avec le service patrimoine et médiation une démarche de découverte sensible du quartier, avec un échange autour de ses caractéristiques plastiques

L'artiste ou le collectif sera ensuite amené à prendre contact avec les partenaires intéressés pour participer à la résidence, incluant établissements d'enseignement primaires et secondaires, maison de quartier, centre de loisirs, RAM et autres dispositifs spécifiques (ITEP, CLAS) dans le cadre d'une rencontre mise en place par le service patrimoine et médiation. Suite à cette rencontre des acteurs, le projet sera défini pour chaque structure partenaire.

Au cours de la seconde étape, en compagnie du service patrimoine et médiation, l'artiste ou le collectif échangera autour de la découverte architecturale et plastique du quartier avec les jeunes de 3 à 25 ans appartenant aux établissements d'enseignement primaires et secondaires, maison de quartier, centre de loisirs, RAM (Relais Assistante Maternelle) et autres dispositifs spécifiques comme l'ITEP ou le CLAS.

L'artiste ou le collectif mettra en place des ateliers de création d'œuvre(s) plastique(s), prenant la forme d'une restitution sensible des visites.

La dernière étape sera une restitution de la résidence sous la forme d'une œuvre mobile. Elle se déroulera début juillet 2021 et sera l'occasion d'une présentation à l'ensemble des acteurs et partenaires du projet du processus de création et de l'œuvre.

IV > Présentation du site

IV – 1 > Laval, Ville d'Art et d'Histoire

Le label « Villes ou Pays d'Art et d'Histoire » est attribué par le ministère de la Culture à des collectivités locales qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité dans les espaces bâtis ou aménagés. Il s'appuie sur une définition particulièrement riche de la notion de patrimoine puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble du patrimoine bâti de la ville que les patrimoines naturels, industriels, archéologiques ou immatériels ainsi que la mémoire des habitants. Cette volonté se traduit par la mise en œuvre d'une convention « Ville d'Art et d'Histoire » ou « Pays d'Art et d'Histoire », élaborée en concertation avec les communes à partir d'objectifs de valorisation concertés. Pour la Ville de Laval, elle ambitionne de conforter la démarche de regroupement des compétences patrimoniales :

- Médiation
- Archéologie (service agréé pour l'archéologie préventive renouvelé le 16 décembre 2015)
- Restauration et inventaire (conventionnement avec la Région des Pays de la Loire).

Trois axes de développement ont été retenus :

- **Renforcer le rayonnement de la ville** en identifiant mieux le territoire lavallois, ses quartiers et son pays
- **Élargir l'offre de médiation** en intégrant l'ensemble des nouveaux moyens de communication, les outils de réalité virtuelle et des actions participatives vers l'ensemble des publics.
- **Mieux intégrer le service aux actions en faveur de la ville et du territoire** en mouvement (archéologie, architecture, restaurations etc)

Les compétences liées à l'administration et la médiation sont regroupées au sein de la maison du Grand Veneur, site emblématique du centre historique, installée au 14 rue des Orfèvres. Les missions scientifiques, archéologie et inventaire, sont installées quant à elles sur le site du musée-école de la Perrine.

IV – 2 > Le quartier Ferrié : un ancien site militaire en pleine reconversion

La ville de Laval compte 49 000 habitants au cœur d'une agglomération de 100 000 habitants. Ancienne caserne militaire, le quartier Ferrié est situé à proximité du Centre-Ville. Il est délimité par :

- au nord, la rocade
- à l'est et au sud, la rue de la Gaucherie
- à l'ouest l'avenue de Fougères

Ce vaste territoire s'étend sur une surface de près de 50 hectares. Inscrit dans le grand quartier Ferrié – Hilard – Perdrière, il compte plusieurs établissements entrant dans le cadre de l'EAC : établissements d'enseignement primaires et secondaires, maison de quartier, centre de loisirs, RAM et autres dispositifs spécifiques comme l'ITEP ou le CLAS. Il fait actuellement l'objet d'un ambitieux projet de renouvellement. D'ici 15 ans, un nouveau quartier s'y sera développé, comprenant près de 3 000 nouveaux habitants, des commerces et services de proximité, des locaux d'activités et des équipements publics. Engagé dans la labellisation éco-quartier, il se veut exemplaire à plus d'un titre : place de la nature en ville, promotion des transports en commun, de la marché à pied et du vélo, économies d'énergie... Engagés fin 2017, les premiers travaux

d'aménagement et de construction ont concrétisé la mue progressive du quartier, et son ouverture sur la ville.

V > Aspects administratifs

V – 1 > Pilotage de la résidence

Un jury est composé d'élus et de techniciens de la Ville et de représentants des partenaires institutionnels valide les candidatures et établit une pré-sélection. Celle-ci donnera lieu à un entretien individuel en présentiel afin de choisir l'artiste ou le collectif.

La résidence est coordonnée par le service patrimoine et médiation qui a pour mission, sous la responsabilité de la Direction Générale Adjointe Culture – Tourisme – Sport :

- d'accueillir et guider l'artiste ou le collectif résident dans la découverte du territoire
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail
- d'organiser les rencontres avec les professionnels et les partenaires du territoire
- d'assurer la mise en œuvre et la coordination des partenariats
- d'organiser et suivre la réalisation des actions
- d'organiser la diffusion de ses œuvres
- d'être garant de la cohésion du projet à l'échelle du territoire
- d'assurer le suivi technique et administratif de la résidence.

V – 2 > Conditions matérielles et cadre juridique

Durée de la résidence : huit semaines, comprises entre janvier et juin 2021, avec possibilité de fractionnement en plusieurs périodes.

L'artiste ou le collectif sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence de 10 000 euros.

La collectivité prend en charge :

- les frais d'hébergements et de transports
- l'achat de matériel pour les ateliers pédagogiques
- l'achat de matériaux pour la réalisation de l'œuvre

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs des parties est signé avant le début de la résidence entre la Ville de Laval et l'artiste ou le collectif résident. Il précise le calendrier de la résidence, l'échéancier de versement de l'allocation de résidence, et les conditions de prise charge par la ville :

- D'un lieu d'hébergement
- Des frais liés à d'éventuels déplacements de l'intervenant en dehors de la période de résidence
- Du coût des ateliers de création
- Du coût de réalisation et de mise en place de l'œuvre
- Du coût lié à une exposition ou à une autre action de valorisation de la résidence et/ou du parcours créatif de l'artiste

La Ville de Laval s'engage par ailleurs à :

- Proposer à l'artiste ou au collectif résident des lieux pour réaliser son œuvre
- Indiquer le ou les lieux choisis pour la réalisation ainsi que les contraintes techniques
- Contacter le service voirie et domaine public pour les autorisations d'occupation du domaine public

V – 3 > Candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste ou collectif résidant en France ou à l'international, justifiant d'une production régulière et récente dans le champ des arts visuels, et affilié à une structure morale lui permettant de transmettre un n° de SIRET.

Pour une implication efficace dans la relation avec tous les acteurs et partenaires, la maîtrise de la langue française est nécessaire.

L'artiste ou le collectif doit être autonome dans ses déplacements.

V – 4 > Éléments à fournir

Le candidat devra fournir les éléments suivants :

- Un CV détaillé
- Un dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche artistique et témoignant de son expérience dans un projet d'éducation artistique et culturelle
- Une courte note d'intention décrivant la démarche globale envisagée dans le cadre de la résidence
- Un calendrier prévisionnel de la résidence, décomposant chacune des phases principales de conception et de réalisation de l'œuvre
- Un budget distinguant les achats de matériaux nécessaires aux temps d'ateliers et ceux utilisés pour la création finale

Pour tout complément d'informations, vous pouvez contacter :

Amélie de Sercey-Granger

Référente jeune public

Direction Générale Adjointe Culture – Tourisme – Sport

Service patrimoine et médiation de la Ville de Laval

amelie.desercey@laval.fr - 02 53 74 12 54

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **27 septembre 2020**.

Merci d'envoyer les dossiers uniquement en version numérique aux trois services suivants :

> Service territoires et publics

Direction Régionale des Affaires Culturelles – Région Pays de la Loire

stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

> Contrat local d'éducation artistique et culturelle

Direction Générale Adjointe Culture Tourisme Sports – Ville de Laval

olivier.michaud@laval.fr

> Service patrimoine et médiation

Direction Générale Adjointe Culture Tourisme Sports – Ville de Laval

amelie.desercey@laval.fr

*Le dossier doit être envoyé en un seul fichier PDF (**4 Mo max**).*

Le jury de sélection se réunira à Laval début novembre.

Direction générale adjointe Culture – Tourisme – Sport

Service patrimoine et médiation

Appel à projet

Résidence d'éducation artistique et culturelle – Arts visuels

Quartier Ferrié

Janvier à juin 2021

Annexe

1 > Présentation générale du site

Le quartier Ferrié s'étend sur une surface de 50 hectares, dont 29.2 hectares sont occupés par la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté). Il s'agit d'un quartier mixte comprenant à la fois des logements neufs ou réhabilités et des lieux d'activité :

- Commerces et services de proximité
- Équipements publics (hôtel communautaire, Espace Mayenne)
- Activités tertiaires et de loisirs (skate park, hôtellerie, équipements sportifs indoor)

Une réflexion sur les enjeux environnementaux est actuellement menée :

- Développement des nouvelles formes de mobilité
- Forte densité végétale avec des essences bocagères : chêne, saule, frêne, arbres fruitiers
- Présence de vergers où chacun pourra se servir à loisirs
- Réseau de collecte d'eau : noues (fossés herbeux), bassins plantés
- Constitution d'une trame verte et bleue pour permettre les déplacements de la faune locale

2 > Éléments d'histoire, d'architecture et d'urbanisme concernant le site

Historique du site :

- Préhistoire : au nord, traces d'occupation humaine depuis le paléolithique
- Moyen-âge : plusieurs fermes dont celle de la Ribaudière, présence d'une fuye
- Temps modernes : ancien couvent Sainte-Catherine
- Epoque contemporaine : établissement d'un champ de manœuvre (1863), construction de la caserne (1873)

Bâtiments contemporains :

- Pôle Emploi
- Espace Mayenne
- EHPAD
- Bâtiment R83

Bâtiments récemment réhabilités :

- Hôtel communautaire
- Bâtiment abritant Laval Économie Emploi
- CCAS
- Pôle régional de formation santé – social

3 > Vue générale du projet inscrit dans le grand quartier Ferrié – Hilard - Perdrière



Zoom sur quelques lieux en mutation du quartier Ferrié



1 – Bois d'état-major



2 – Hameau de la Fuye



3 – Chemin de la Fuye



4 – Place du Général Ferrié